0EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GARLEDE-MONDEBAT

Délibération n°2016-9-1

Séance du 18 août 2016

L'an 2016 et le dix-huit août, à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Eric BAYLOU, Maire.
Présents : Desclaux Marie-Thérèse - Desclaux Rémi - Dupouy Xavier - Lafontan Eric - Lafontan Sébastien - Lalanne Elodie - Rigou Jean-Paul - Rigou Sylvain - Tardy Véronique
Excusé : Sansous Nicolas
Lalanne Elodie a été nommée secrétaire.

Date de la convocation : 11août 2016

OBJET : Convention de gestion des dossiers CNRACL entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et les collectivités employant moins de 100 fonctionnaires affiliés à la CNRACL

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Centre de Gestion assure depuis 1985 le rôle de correspondant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) auprès des collectivités territoriales qui y sont affiliées.

En application d'une convention conclue pour la période 2015-2017, la CNRACL a confié au Centre de Gestion ce rôle de correspondant afin d'assurer une mission d'information des agents, de formation des collectivités, de suivi et de contrôle des dossiers.

Afin d'établir les domaines d'intervention du Centre de Gestion et les attributions respectives du Centre de Gestion et de la collectivité, ce dernier a dernièrement fait parvenir un projet de convention (ci-joint en annexe).

Le Maire précise que cette convention ne modifie pas les modalités actuelles de formation, d'information et de traitement des dossiers des fonctionnaires relevant du régime spécial de la CNRACL et ne prévoit aucune contribution à la charge de la collectivité.

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE de retenir les attributions respectives de la collectivité et du Centre de Gestion proposées dans le projet de convention ci-joint,

AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme.
Le 23/08/2016
Le Maire,
Eric BAYLOU

MAIRIE DE GARLEDE-MONDEBAT (Pyrénées-Atlantiques)

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 25/08/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/08/2016